

DECISION MUNICIPALE  
N° D24-080

1-1

**OBJET** : Contrat de prestation pour « Imprime ton magnet »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE**

La médiathèque propose des activités présentant le numérique de manière ludique et créative.

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN** : D'accueillir l'animation « Imprime ton magnet » le samedi 14 septembre 2024 de 14h à 17h30 pour le public à partir de 8 ans dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX** : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec l'Association Combustible numérique domiciliée au 32 rue des jumeaux 31200 Toulouse.  
L'animation « Imprime ton magnet » est réalisée pour un montant total de 343,72€ TTC.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 26/07/24

Le Maire,  
Dominique FOUCHIER

